



Le 27 mai 2004

Monsieur René Beaudet, ing. f. M.Sc. DAA
Chef du Service de l'expertise environnementale
et analyste assigné à la médiation
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à votre demande de renseignements du 26 mai 2004

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande concernant la procédure à suivre et le temps nécessaire pour que la MRC de Vallée-de-l'Or devienne propriétaire du terrain pour le lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or.

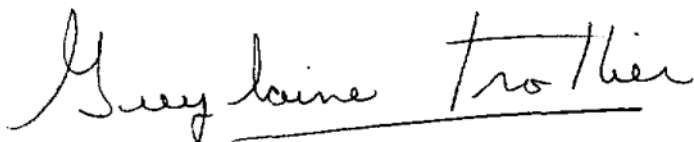
Afin de recevoir l'offre de cession à titre gratuit, le client doit nous faire parvenir les documents suivants :

- La demande d'utilisation des terres publiques dûment complétée et signée;
- Un chèque ou mandat-poste de 28,76 \$ libellé à l'ordre du ministre des Finances couvrant les frais d'ouverture de dossier;
- Un plan indiquant la localisation et la superficie demandée;
- La résolution municipale;
- Le décret gouvernemental;
- Une lettre d'entente avec le club Ski-moteur de Val-d'Or car le sentier emprunte une partie du site convoité.

Le délai encouru pour cette cession se définit ainsi :

- Le client possède un délai d'un mois pour répondre à l'acceptation de l'offre de vente.
- Un délai de huit mois est attribué à l'arpentage.
- Un délai de trois mois est attribué au notaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations et agréez, Monsieur,
nos sincères salutations.

A handwritten signature in cursive script that reads "Guylaine Trottier". The signature is written in black ink and is positioned above a horizontal line.

Guylaine Trottier
Technicienne en gestion du territoire public